

Madame, Monsieur,

Suite à l'installation du marché dans la nouvelle halle, certaines rues en zone verte ou orange (en hachurées dans le plan) sont réservées au stationnement des commerçants du marché les mardis, vendredis et dimanches de 4h du matin à 15h et 17h pour l'avenue Paul-Vaillant Couturier.

Le stationnement est donc interdit sous peine d'enlèvement.





